

---

## Prise de position par email

---

**De :** DEPARNAY-GRUNENBERG Anna <anna.deparnay-grunenberg@europarl.europa.eu>  
**Date :** 18.06.2020 | 21:08 Uhr  
**Sujet :** FW: Grenzüberschreitende Zusammenarbeit hinsichtlich der Covid-19-Pandemie |  
Vorstandsbeschluss des Oberrheinrats vom 24.04.2020

---

Monsieur Kleinert, Monsieur Frey,

La résolution sur la coopération transfrontalière au regard de la pandémie de Covid-19 nous est parvenue. Les régions frontalières sont en effet particulièrement touchées par la pandémie et par la fermeture des frontières. Nous soutenons la résolution et souhaitons remercier tous les acteurs qui, en assurant par exemple l'accueil de personnes gravement malades, ont envoyé un signal fort de solidarité européenne et ont ainsi sauvé des vies. Les hostilités mentionnées, fondées sur l'origine ou le lieu de résidence, sont à condamner et nous saluons le fait que le Conseil Rhénan ait trouvé ici des mots clairs. Au niveau européen, nous continuons à soutenir l'ouverture des frontières, qui se dessine déjà progressivement. Nous le faisons également en sachant que la mobilité transfrontalière est très intense et qu'elle est capitale pour de nombreux habitants de la région quant à leurs moyens de subsistance, leur éducation et leur situation familiale. Il faut réduire l'incertitude qui entoure actuellement la manière dont le déconfinement est mis en œuvre dans les différents pays. À cette fin, un site web est prévu afin de regrouper ces informations. Nous partageons l'avis que les atouts de la région frontalière et les défis à relever en cas de nouvelles pandémies nécessitent l'élaboration d'une stratégie.

Au sein de notre groupe, un document était déjà en cours d'élaboration, qui a été publié le 10.06 (cf. ci-joint). La position des Verts y est claire : à l'avenir, de telles fermetures de frontières au sein de l'espace Schengen en raison de pandémies ne sont pas acceptables.

Merci pour votre engagement, votre persévérance et votre dévouement en Europe et pour elle,  
Anna Deparnay-Grunenberg, Michael Bloß, Jutta Paulus



# Protéger Schengen

## Pourquoi les contrôles aux frontières intérieures de l'UE devraient être levés immédiatement

Les contrôles aux frontières dans l'espace Schengen européen mettent en péril l'une des réalisations les plus tangibles d'une Europe intégrée : la possibilité de voyager et de vivre ensemble dans un espace commun sans contrôles aux frontières intérieures. Les contrôles aux frontières intérieures divisent les familles et les amis, ils rétablissent les frontières entre des régions et des quartiers longtemps intégrés et sapent le processus de développement d'une nouvelle coopération régionale. Ils restreignent sérieusement notre liberté.

**Le groupe des Verts/ALE au Parlement européen défend les réalisations de l'espace Schengen.** Il y a 35 ans, le 14 juin 1985, cinq États membres européens ont jeté, dans la petite ville de Schengen, les bases de la possibilité pour 400 millions de personnes de voyager et de vivre ensemble sans restriction en Europe. Nous devons maintenir cette réalisation. Elle est au cœur même du projet européen.

Les contrôles aux frontières intérieures pour lutter contre la pandémie sont inefficaces et illégaux. Ils ne contribuent pas à prévenir la propagation du virus, ils nuisent à l'activité économique et à la vie familiale des travailleurs frontaliers et ont de graves répercussions sur le droit à la libre circulation des citoyens de l'UE. **Par conséquent, les contrôles aux frontières intérieures doivent être immédiatement levés et remplacés par des mesures plus appropriées et plus efficaces. Les capacités de *contact tracing* à l'échelle de l'UE par les autorités sanitaires doivent être renforcées d'urgence. Une application sur smartphone n'est pas nécessaire à cette fin. Les États membres doivent fournir des informations actualisées aux voyageurs. Ils doivent également coordonner leurs mesures de (dé)confinement au niveau transfrontalier et se conformer aux préconisations du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)<sup>1</sup>.**

**Notre appel à la libre circulation dans l'espace Schengen n'est pas un appel au "retour à la normale". Des mesures de confinement sont toujours nécessaires lorsque les taux d'infection sont élevés. Les gestes barrières, la distanciation physique, les mesures**

---

<sup>1</sup> <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Considerations-related-to-measures-for-travellers-reduce-spread-COVID-19-in-EUEEA.pdf>

**d'hygiène ainsi que les exigences de quarantaine doivent rester en place tant qu'un vaccin fiable contre le COVID-19 n'est pas disponible. Mais l'accent mis actuellement sur les contrôles aux frontières détourne l'attention des vraies solutions. Les alternatives aux contrôles frontaliers sont plus efficaces pour prévenir la propagation du virus. Il est donc d'autant plus injustifié de mettre en péril les réalisations de l'espace Schengen.**

Malheureusement, la Commission n'est pour l'instant pas très utile pour trouver une alternative aux contrôles aux frontières dans l'espace Schengen. Dans sa communication sur la levée des contrôles aux frontières intérieures, la Commission propose de ne lever les contrôles aux frontières qu'entre les régions présentant des niveaux d'infection comparativement faibles et des mesures de confinement similaires<sup>2</sup>. Ainsi, en cas de deuxième vague, les frontières seront probablement à nouveau fermées. Si nous continuons ainsi, nous courons le risque que les États membres invoquent des menaces pour la santé publique comme raison légitime pour effectuer des contrôles aux frontières nationales et pour limiter la liberté de voyage et de circulation dans l'UE, ainsi que pour établir des discriminations entre les citoyens de l'UE.

## **1. Pourquoi les contrôles aux frontières doivent être levés immédiatement**

Remplacer les contrôles aux frontières par des mesures plus efficaces est important pour deux raisons : les **contrôles aux frontières n'arrêtent pas le virus**, et ils **nuisent illégalement aux avantages liés à l'espace Schengen sans frontières**.

Ils sont particulièrement dommageables pour la fourniture de services de santé essentiels et pour les travailleurs agricoles dans les régions transfrontalières.

- **Les contrôles aux frontières n'arrêtent pas le virus**

Les contrôles aux frontières et les restrictions de voyage ne permettent pas de lutter efficacement contre le virus. Même le Commissaire Européen à la santé a mis en doute l'efficacité des contrôles aux frontières contre la propagation du Covid-19. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déconseille explicitement les restrictions de voyage.<sup>3</sup>

Selon l'OMS et l'ECDC, les restrictions au voyage pourraient être utiles dans les premiers jours d'une épidémie car elles peuvent permettre aux pays de gagner du temps, même si ce n'est que quelques jours, pour mettre rapidement en œuvre des mesures de préparation efficaces. Mais elles ne contribuent pas à empêcher la propagation du virus. Plusieurs pays ont refusé l'entrée de voyageurs en provenance et à destination de la Chine, de l'Italie ou d'autres pays touchés. Mais cela ne les a pas sauvés de la pandémie. En fait, la plupart des épidémies se produisent dans des

---

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication\\_freemovement.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication_freemovement.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.who.int/news-room/articles-detail/updated-who-recommendations-for-international-traffic-in-relation-to-covid-19-outbreak>

foyers de contagion exposés par des contacts étroits tels que des rassemblements spéciaux, en particulier lorsque l'éloignement physique et les règles d'hygiène sont négligés, au sein des familles et dans les maisons de retraite. Des études récentes suggèrent que la plupart des infections peuvent être attribuées à des "hyper-contaminants", des personnes qui, pour des raisons encore inconnues, transmettent beaucoup plus facilement le virus, ce qui rend les grands rassemblements si dangereux. Dans certains pays de l'UE, les abattoirs sont un point sensible, non pas parce que les travailleurs viennent de Bulgarie ou de Roumanie, où les taux d'infection sont nettement plus faibles qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas, mais en raison des mauvaises conditions d'hébergement qui leur sont réservées.

Les mesures locales de confinement et de quarantaine pour les personnes qui peuvent avoir été exposées au COVID-19 en début d'épidémie peuvent retarder l'introduction de la maladie dans un pays ou une région, ou peuvent retarder le pic d'une épidémie dans une région où la transmission locale est en cours.<sup>4</sup> Mais ces mesures doivent être fondées sur l'exposition au virus (individuelle ou au sein de groupes de cas) plutôt que sur les frontières nationales, et elles doivent être proportionnées. En tout état de cause, les États membres peuvent prendre des mesures appropriées telle que l'obligation pour les personnes entrant sur leur territoire de s'isoler à leur retour d'une zone touchée par le COVID-19, à condition d'imposer les mêmes exigences à leurs propres ressortissants.<sup>5</sup>

- **Les contrôles aux frontières dans l'espace Schengen sont illégaux et dommageables**

Le code Schengen des frontières, qui vise à protéger l'espace Schengen, est sans équivoque : les contrôles aux frontières intérieures doivent être l'exception, une mesure de dernier recours, strictement nécessaire et proportionnée, et uniquement en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure. La réintroduction des contrôles aux frontières intérieures pour des raisons sanitaires n'est pas du tout prévue par le Code Schengen. Une menace pour la santé publique n'est mentionnée qu'en relation avec les frontières extérieures. Dans ce cas, elle peut constituer un motif de refus d'entrée dans l'UE. Au sein de l'espace Schengen, cependant, les contrôles aux frontières pour des raisons sanitaires sont contraires aux termes et à l'esprit des règles de Schengen. Ils sont illégaux.

En outre, la réintroduction de restrictions aux frontières a un impact négatif sur la fourniture de services de soins de santé essentiels et sur les travailleurs agricoles dans les régions transfrontalières. Et elles sont néfastes pour l'activité économique des travailleurs et des employeurs transfrontaliers. De nombreuses familles dépendent des revenus générés par les déplacements vers l'autre côté de la frontière. Il est donc essentiel de mettre en place un système qui permette de continuer à voyager, tout en protégeant la santé des personnes de part et d'autre de la frontière.

---

<sup>4</sup> [https://www.who.int/publications-detail/considerations-for-quarantine-of-individuals-in-the-context-of-containment-for-coronavirus-disease-\(covid-19\)](https://www.who.int/publications-detail/considerations-for-quarantine-of-individuals-in-the-context-of-containment-for-coronavirus-disease-(covid-19))

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20200316\\_covid-19-guidelines-for-border-management.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20200316_covid-19-guidelines-for-border-management.pdf)

## 2. Mesures visant à remplacer les contrôles aux frontières

L'UE dispose déjà d'instruments efficaces contre les menaces transfrontalières pour la santé. En 2013, le Parlement européen et le Conseil ont approuvé une décision relative aux menaces transfrontalières graves pour la santé<sup>6</sup>. Elle prévoit une **approche européenne coordonnée** des menaces pour la santé, sans mettre en péril les réalisations de l'espace Schengen. Les contrôles aux frontières intérieures visant à prévenir la propagation de maladies humaines ne sont même pas mentionnés dans la décision. En revanche, cette décision oblige les États membres à échanger des informations, y compris pour le *contact tracing*, et à coordonner leur réponse face aux menaces sanitaires transfrontalières graves.

- **Contact tracing à l'échelle de l'UE**

Lorsque les contrôles aux frontières seront levés et que les personnes voyageront à nouveau dans l'espace Schengen, le *contact tracing* des personnes éventuellement infectées doit être organisé de manière transfrontalière. Cela existe déjà dans l'UE. Une application numérique de traçage n'est pas nécessaire à cette fin. La décision de l'UE susmentionnée relative aux menaces transfrontalières graves a établi un mécanisme de traçage transfrontalier manuel par les autorités sanitaires. Le traçage transfrontalier est organisé via le système d'alerte précoce et de réaction (ERWS) du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et le règlement sanitaire international (de l'OMS). Le système d'alerte précoce et de réaction génère une coopération étroite entre les autorités sanitaires nationales, également aux fins de *contact tracing*. Les autorités sanitaires nationales partagent les informations nécessaires à la recherche transfrontalière via une fonction messagerie **respectueuse de la protection des données**, qui permet de ne communiquer les données personnelles qu'aux autorités nationales participant aux mesures de *contact tracing*.<sup>7</sup> Les États membres ont l'obligation de communiquer rapidement les données à caractère personnel nécessaires aux fins de *contact tracing*.

Si les outils et les réglementations juridiques existent déjà pour le traçage transfrontalier des contacts, ils doivent être adaptés au contexte de la pandémie COVID-19. **Nous demandons à la Commission et au Centre européen de prévention des maladies de renforcer rapidement les capacités de traçage à l'échelle de l'UE par le biais du système d'alerte précoce et de réaction.**

Les applications de traçage peuvent alerter les personnes si elles ont été en contact avec une personne infectée, mais leur efficacité réelle reste à prouver. Ainsi, la levée des contrôles aux frontières ne doit pas être conditionnée à la disponibilité de ces applications. Les voyageurs ne devraient pas non plus être obligés d'installer et d'utiliser des applications de traçage. Les applications de traçage doivent rester volontaires. Si les États membres utilisent néanmoins des applications, ils doivent coordonner leur approche et veiller à ce que les applications soient

---

<sup>6</sup>[https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/preparedness\\_response/docs/decision\\_serious\\_crossborder\\_threats\\_22102\\_013\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/preparedness_response/docs/decision_serious_crossborder_threats_22102_013_en.pdf)

<sup>7</sup> La protection des données à caractère personnel est régie par l'article 16 de la décision.

compatibles avec la protection des données et interopérables, et définir des règles claires concernant toutes les procédures nécessaires à suivre après qu'un voyageur ait été informé par l'application qu'il a été en contact avec une personne infectée. Ils devraient également envisager de mettre leur application et toutes les informations connexes à la disposition des voyageurs dans différentes langues.

- **Informations pour les voyageurs**

La Commission européenne affirme à juste titre que "les citoyens doivent être habilités à se protéger et à protéger les autres".<sup>8</sup> Les voyageurs doivent avoir la possibilité de s'informer sur les taux d'infection régionaux avant leur voyage. À cette fin, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) a cherché à produire une carte permettant de prendre des décisions de voyage de manière éclairée.<sup>9</sup> Cette carte est censée informer sur les taux d'infection selon les régions. Mais elle demeure en grande partie vierge car les États membres n'ont pas fourni les informations nécessaires. **La Commission doit veiller à ce que les États membres remplissent leurs obligations au titre de la Décision relative aux menaces sanitaires transfrontalières graves, ainsi que partager et actualiser régulièrement les informations sur les taux d'infection au niveau régional.**

**Les États membres devraient également informer les voyageurs sur les mesures et règles spéciales relatives au COVID-19 et sur les personnes à contacter en cas d'infection**, de préférence dans une langue que le voyageur comprend. Il convient d'éviter toute discrimination. Les règles applicables aux voyageurs doivent donc être les mêmes que celles applicables aux nationaux d'un État membre. Les informations destinées aux voyageurs peuvent être fournies par le biais d'un site web ou être distribuées directement aux personnes qui viennent par les transports publics. Les États membres devraient également suivre la recommandation de la Commission de veiller à ce que les voyageurs reçoivent un SMS automatique lorsqu'ils entrent dans le pays.

- **Diminuer le risque de transmission**

Tous les États membres doivent maintenir des mesures ciblées pour réduire le risque de transmission du virus. Les mesures clés sont l'éloignement physique et les mesures d'hygiène, ainsi que le dépistage et l'augmentation de la capacité de dépistage, le *contact tracing* et le recours à l'isolement et à la quarantaine en cas de détection de cas suspects de COVID-19. Les États membres devraient également coopérer étroitement et mettre des capacités de dépistage gratuites à la disposition des États membres qui en ont besoin. Dans les transports publics tels que les avions, les trains et les ferries, ainsi que dans les lieux d'hébergement touristique, les États membres devraient suivre les recommandations de la Commission sur la garantie de la sécurité des voyageurs et du personnel.<sup>10</sup>

---

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication\\_freemovement.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication_freemovement.pdf)

<sup>9</sup> <https://qap.ecdc.europa.eu/public/extensions/COVID-19/COVID-19.html>

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_20\\_854](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_854)

### 3. Mesures inappropriées pour remplacer les contrôles aux frontières

- **Contrôles de santé**

Certains pays de l'UE, comme l'Italie, la France et l'Espagne, ont commencé à contrôler la température des voyageurs dans les aéroports à l'aide de caméras thermiques, alors que l'OMS,<sup>11</sup> le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies<sup>12</sup>, le groupe d'experts de l'UE *Joint Action Healthy Gateways*<sup>13</sup> et l'institut allemand Robert-Koch<sup>14</sup> déconseillent tous ces contrôles. Ils affirment que ce n'est pas efficace pour prévenir la propagation internationale du COVID-19. Remplacer les contrôles aux frontières par des contrôles sanitaires crée un faux sentiment de sécurité car les personnes infectées peuvent ne pas présenter de symptômes (faux négatif) alors qu'il existe de multiples raisons pour une température corporelle élevée qui ne sont pas associées au COVID-19 (faux positif). Environ la moitié des personnes infectées en Allemagne jusqu'à présent n'ont pas eu de fièvre du tout.<sup>15</sup>

Les contrôles de santé ne sont pas seulement inefficaces, ils ont aussi un coût. L'institut allemand Robert-Koch pour la santé et *EU Healthy Gateways* avertissent tous deux qu'il faudrait beaucoup plus de personnel qualifié, de capacité de dépistage et d'équipements adaptés aux personnes ayant de la fièvre ainsi que des équipements de protection. Le Canada a dépensé 7,5 millions de dollars canadiens en moins de trois mois pour des mesures de dépistage lors de l'épidémie de SRAS en 2003 et a déclaré par la suite qu'il aurait pu mieux investir cet argent dans le système de santé publique. De même, en Australie, à Singapour et à Taïwan, ce dépistage s'est avéré inutile. Bien que des centaines de personnes aient été mises en quarantaine, pas un seul cas de SRAS-1 n'a été découvert et le virus a continué à se propager dans ces pays.<sup>16</sup>

Il est plus efficace de fournir des informations aux voyageurs sur les mesures de prévention de la propagation du virus et de recueillir les coordonnées des personnes qui séjournent plus longtemps dans des espaces fermés, également à l'intérieur d'un État membre, sur une base volontaire, de manière transparente et conformément aux règles européennes de protection des données, afin de permettre un éventuel *contact tracing*. Seules les données de contact strictement nécessaires devraient être collectées. Les données ne devraient être stockées que localement, pendant le temps nécessaire pour retracer les chaînes d'infection, et ne devraient être transmises aux autorités sanitaires que dans le cas d'un contact identifié.

---

<sup>11</sup> <https://www.who.int/news-room/articles-detail/updated-who-recommendations-for-international-traffic-in-relation-to-covid-19-outbreak>

<sup>12</sup> [https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/novel-coronavirus-risk-assessment-china-31-january-2020\\_0.pdf](https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/novel-coronavirus-risk-assessment-china-31-january-2020_0.pdf)

<sup>13</sup> [https://www.healthygateways.eu/Portals/0/plcdocs/EU\\_HEALTHY\\_GATEWAYS\\_2019\\_nCoV\\_EUMS\\_E-E\\_screening\\_6\\_2\\_2020\\_V1b.pdf?ver=2020-02-11-094124-737](https://www.healthygateways.eu/Portals/0/plcdocs/EU_HEALTHY_GATEWAYS_2019_nCoV_EUMS_E-E_screening_6_2_2020_V1b.pdf?ver=2020-02-11-094124-737)

<sup>14</sup> [https://www.rki.de/DE/Content/Infekt/EpidBull/Archiv/2020/Ausgaben/20\\_20.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](https://www.rki.de/DE/Content/Infekt/EpidBull/Archiv/2020/Ausgaben/20_20.pdf?__blob=publicationFile)

<sup>15</sup> Ibid

<sup>16</sup> Ibid

- **Passeport Corona**

L'OMS <sup>17 & 18</sup> ainsi que la Commission européenne déconseillent les passeports d'immunité - pour de bonnes raisons. Ils sont **peu fiables, irréalisables et contraires à l'éthique**.

Les passeports d'immunité **ne sont pas fiables** car les tests d'anticorps produisent encore trop de faux résultats. Selon l'OMS, ils peuvent faussement étiqueter les personnes qui ont été infectées comme étant négatives, et les personnes qui n'ont pas été infectées peuvent être faussement étiquetées comme étant positives. Ces deux erreurs ont de graves conséquences. Si une personne suppose qu'elle est immunisée en raison d'un résultat faussement positif, elle peut ignorer les règles de santé publique et risquer de propager le virus. Et comme notre expérience avec le virus est encore très limitée, personne ne peut faire de prédiction valable sur la permanence de l'immunité. Il se pourrait bien qu'en raison d'une mutation du virus ou d'une stabilité limitée des anticorps, l'immunité ne tienne que pendant un à trois ans, comme c'est le cas pour d'autres espèces de coronavirus.

Les passeports Corona ne sont **pas réalisables** car des millions de tests seraient nécessaires. Un seul test par personne ne suffit pas, car toute personne dont le test est négatif pourrait être infectée par la suite et devrait subir un nouveau test pour être certifiée immune. Par exemple, l'Allemagne, avec une population de près de 84 millions d'habitants, aurait besoin d'au moins 168 millions de tests sérologiques pour valider au moins deux fois le statut immunitaire COVID-19 de chaque résident. Pour l'instant (à partir de juin), elle a la capacité de tester au maximum 6 % de la population chaque mois.<sup>19</sup>

Les passeports Corona sont **contraires à l'éthique** car ils créent de la ségrégation dans les sociétés sur la base de données biologiques et risquent d'accroître les inégalités et la discrimination. Si les passeports Corona devenaient une condition pour le passage des frontières, seuls les rares chanceux qui réussiraient à se faire tester seraient autorisés à voyager. Les minorités et personnes précaires seraient très certainement exclues des tests de dépistage, car elles n'ont souvent pas accès au système de santé publique.

Un passeport Corona est particulièrement inquiétant en l'absence d'un vaccin gratuit et universellement disponible. Si un vaccin devient disponible, les gens pourraient alors choisir d'y adhérer et d'obtenir une certification d'immunité. Cela ne dépendrait plus de la chance, du pouvoir et des circonstances personnelles. Toutefois, les certificats d'immunité ne devraient en aucun cas entraîner la réintroduction de contrôles aux frontières.

---

<sup>17</sup> <https://www.who.int/news-room/commentaries/detail/immunity-passports-in-the-context-of-covid-19>

<sup>18</sup> <https://www.politico.com/news/2020/05/25/european-union-commissioner-coronavirus-immunity-certificates-arent-reliable-279994>

<sup>19</sup> <https://www.nature.com/articles/d41586-020-01451-0>